



n° 88
3 décembre
2012

*Pages 1925
à 1932*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	1927
Arrêté n° 2012-491 du 20 novembre 2012 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'administration de l'IUT de La Rochelle (rectificatif).....	1927
Arrêté n° 2012-522 du 30 novembre 2012 portant recevabilité des candidatures au conseil scientifique, secteur I collège A professeurs et assimilés (renouvellement partiel) de l'université de La Rochelle.....	1928
Arrêté n° 2012-523 du 29 novembre 2012 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'UFR Droit, Science Politique et Gestion.....	1928
Arrêté n° 2012-526 du 30 novembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle	1930
Arrêté n° 2012-527 du 30 novembre 2012 relatif à la désignation des membres de l'Université de La Rochelle à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public "Organisme de Gestion de l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur" (GIP OGAES).....	1931
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS.....	1932
Élections des représentants des usagers au conseil d'administration de l'IUT de La Rochelle : scrutin du 27 novembre 2012.....	1932

ARRÊTÉS**Arrêté n° 2012-491 du 20 novembre 2012 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'administration de l'IUT de La Rochelle (rectificatif)****LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 719-1,

Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,

Vu les statuts de l'IUT,

Vu l'arrêté n° 2012-330 du 2 octobre 2012 relatif à l'organisation des élections des représentants usagers au conseil de l'institut universitaire de technologie de La Rochelle,

ARRÊTE**Article 1**

Est déclarée recevable pour les élections des représentants des usagers au conseil d'administration de l'IUT de La Rochelle la liste de candidatures annexée au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et le bureau de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 20 novembre 2012.

Le président de l'université
Gérard Blanchard

N° d'ordre	NOM – Prénom	
1	LEBBE Charlotte	<p>Liste : « Candidats aux élections du conseil d'administration »</p>
2	FORTIN Pauline	
3	TRUCHOT Mélanie	
4	ALFERINK Julie	
5	GOURGUES Léa	
6	SARRAUD Adeline	
7	BRAGARD Jérémie	
8	JUMEAU Claire	
9	CITTONÉ Léa	
10	BAILLET Margaux	

Arrêté n° 2012-522 du 30 novembre 2012 portant recevabilité des candidatures au conseil scientifique, secteur I collège A professeurs et assimilés (renouvellement partiel) de l'université de La Rochelle**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 719-1,
- Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'arrêté n° 2012-347 du 16 octobre 2012 relatif à l'organisation de l'élection d'un représentant des personnels au conseil scientifique, secteur I collège A professeurs et assimilés (renouvellement partiel)

ARRÊTE**Article 1**

Est déclarée recevable pour l'élection d'un représentant des personnels au conseil scientifique de l'université de La Rochelle pour le secteur I collège A professeurs et assimilés, la candidature suivante :

- Monsieur Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-523 du 29 novembre 2012 portant recevabilité des listes de candidatures au conseil d'UFR Droit, Science Politique et Gestion**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 719-1,
- Vu le décret n° 85-59 du 18 janvier 1985 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections,
- Vu les statuts de l'UFR Droit, Science politique et Gestion,
- Vu l'arrêté n° 2012-464 du 29 octobre 2012 relatif à l'organisation des élections des représentants usagers au conseil de l'UFR Droit, Science politique et Gestion,

ARRÊTE**Article 1**

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des usagers au conseil de l'UFR Droit, Science politique et Gestion les listes de candidatures annexées au présent arrêté.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux universitaires, le bureau de vote, et mis en ligne sur l'ENT de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2012.

Le Président de l'Université
Gérard Blanchard

Listes Usagers « Étudiants du département Droit et Science politique » : 2

N° d'ordre	NOM – Prénom	
1	PALOMBA Alessandro	Liste : « Continuité et efficacité »
2	ARAINTY Aurélie	
3	KERMORVANT Florian	
4	MARTIN Margo	

N° d'ordre	NOM – Prénom	
1	RATEAU Audrey	Liste : « Cé : Confédération Etudiante – UDD : Université Discussion Débat »
2	DRAPRON Alexis	
3	PEDRAJAS Florent	
4	BERGE Victoria	
5	PION Marc	
6	LAUNAY Marie	

Liste Usagers « Étudiants du département Gestion » 1

N° d'ordre	NOM – Prénom	
1	PAINGAUD Geoffrey	Liste : « Cé : Confédération Etudiante – UDD : Université Discussion Débat »
2	LECHEVALIER Kévin	
3	LEGENDRE Emilie	
4	TERRIEN Thomas	

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-526 du 30 novembre 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment l'article 1-2,
- Vu l'arrêté n° 2011-453 du 28 septembre 2011 instituant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle,
- Vu l'arrêté n° 2011-529 du 14 octobre 2011 désignant le nombre de représentants du personnel par catégorie à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les résultats de la consultation du personnel de l'université organisée le 20 octobre 2011 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'université,
- Vu les désignations par les organisations syndicales de leurs représentants,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission consultative paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Gérard BLANCHARD, président de l'université

Marlène BARBOTIN, directrice générale des services

Patrice JOUBERT, directeur de l'IUT

Olivier RENO, adjoint à la directrice générale des services, responsable des services financiers

Isabelle WIART, adjointe à la directrice générale des services, directrice des ressources humaines

Membres suppléants :

Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration

André GIUDICELLI, doyen de l'UFR droit, science politique et gestion

Marie-Grâce TEIXEIRA, responsable administrative et financière du pôle sciences et technologie

Philippe LE GOC, directeur des études et de la vie universitaire

Francis FORBEAU, directeur du système d'information

Article 2

Siègent à la commission consultative paritaire de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des organisations syndicales :

Membres titulaires :

UNSA

Brigitte ALBERT

Anthony GELICUS

Brigitte BELLAVOINE

Mahaut LEROUX

Brigitte GASTON

Membres suppléants :

Non désignés

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2011-612 du 3 novembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-527 du 30 novembre 2012 relatif à la désignation des membres de l'Université de La Rochelle à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public "Organisme de Gestion de l'Apprentissage dans l'Enseignement Supérieur" (GIP OGAES)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'article 11-1 de la convention constitutive du GIP OGAES

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Gérard BLANCHARD, Président de l'université de La Rochelle est nommé administrateur du GIP et représentera à ce titre l'université de La Rochelle.

Monsieur Axel BRINGER est nommé suppléant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 30 novembre 2012.

Le président
Gérard Blanchard

PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS

Élections des représentants des usagers au conseil d'administration de l'IUT de La Rochelle :
scrutin du 27 novembre 2012

pour-pourvoir-8-sièges-dans-le-collège		
"Usagers"		
au-Conseil-d'Administration-de-l'IUT		
Nombre de sièges à pourvoir	8	
Nombre d'électeurs inscrits	1201	
Nombre de votants	83	
Nombre de bulletins nuls	3	
Suffrages exprimés	80	
Quotient électoral	0,07	
Résultats :		
Liste	Candidats	Suffrages-obtenus
<i>Candidats-aux-élections-du-conseil-d'administration</i>	LEBBE-Charlotte	
	FORTIN-Pauline	
	TRUCHOT-Mélanie	
	ALFERINK-Julie	
	GOURGUES-Léa	80
	SARRAUD-Adeline	
	BRAGARD-Jérémy	
	JUMEAU-Claire	
	CITTONÉ-Léa	
	BAILLET-Margaux	
	Totaux	80
En foi de quoi sont proclamés élus :	Titulaires	Suppléants
	LEBBE-Charlotte	CITTONÉ-Léa
	FORTIN-Pauline	BAILLET-Margaux
	TRUCHOT-Mélanie	
	ALFERINK-Julie	
	GOURGUES-Léa	
	SARRAUD-Adeline	
	BRAGARD-Jérémy	
	JUMEAU-Claire	

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2012.

Le président
Gérard Blanchard